Les paroisses de Saint Aimé, de Sainte-Angèle de Laval, de Bécancourt, de Saint-Barthélemi, de Champlain, de Deschambault, de Notre-Dame d'Hébertville, de Saint-Prosper, de Saint-Rémi de Napierville, de Saint-Ulric, de Cohoes, New-York, et de Winooski, Vt.

Par une curieuse coïncidence dans plusieurs de ces paroisses, le Canada-Revue possède un nombre assez respectable d'abonnés, tant il est vrai que l'excès amène fatalement la réaction.

Enfin, le directeur de la l'érité consent encore à essayer une année, mais c'est la dernière et pour réussir, il copie outrageusement la méthode que nous avons adoptée pour le Canada-Revue, la propagande par l'abonné, et s'écrie:

Quel magnifique résultat si chaque ami du journal me donnait un'nouveau lecteur d'ici au mois de juillet 1894!

Nous ne souhaitons pas la mort du pêcheur. A titre de confrères, nous désirons le succès de la *Véria*; mais comme citoyens libres nous attirons l'attention du public sur cette levée de boucliers et sur le besoin qui s'impose de répondre à cette tentative de galvanisation par un effort vigoureux pour la défense des principes qui nous sont chers.

Avis aux amis de la liberté de la prèsse, de la liberté de la parole, de la liberté religieuse; ne vous endormez pas sur le terrain conquis, mais poussez la victoire jusque dans les derniers retranchements ennemis.

LIBÉRAL.

## LE SCRUTIN SECRET

On sait qu'un des plus graves inconvénients que rencontrent les catholiques d'Ottawa pour accomplir les réformes qu'ils ont en vue dans leurs Écoles séparées est l'existence du vote ouvert pour l'élection des commissaires d'écoles, vote qui met le bureau sous la dépendance des autorités ecclésiastiques.

M. Flavien Mosset qui fait une courageuse lutte pour l'amélioration du système scolaire dit à ce sujet :

Voici pourquoi. D'après les auteurs catholiques et d'après le Révérend Père Fillâtre, il y a trois autorités dans l'école: l'Eglise, le père de famille et l'Etat,

Chacune de ces autorités a sa sphère. L'Eglise a le droit et le devoir de contrôler l'enseignement quant au côté religieux et moral. Le père de famille a des droits naturels que personne n'ose nier. Son devoir est de voir à ce que son enfant reçoive une bonne éducation, et il a droit de dire ce que sera cette éducation, tant que ses prétentions ne toucheront pas au côté religieux et moral. Le devoir de l'Etat est de fournir les moyens nécessaires pour atteindre cette fin,

Je demande donc le vote secret, parce que mon caractère de père de famille et de contribuable me donne ce droit. En le réclamant, en votant au vote secret, je ne vois pas du tout d'empiètement sur les droits de l'Eglise, et vous n'êtes pas capable de me montrer vous-même où est l'empiètement.

Tant que vous ne m'aurez pas sait cette preuve, je persisterai à réclamer. Car, voyez-vous, les temps sont bien changés. Le temps est passé où il suffisait d'accuser d'être insubordonné et mauvais catholique, pour saire tout plier devant soi. Aujourd'hui il saut saire plus qu'accuser, il saut montrer en quoi l'on est mauvais catholique et insurbordonné.

Ah! les temps sont bien changés, allez. Autrefois, il n'y a pas encore bien longtemps, c'étaient ceux qui demandaient des réformes, voulaient le progrès, et condamnaient les abus, qui étaient obligés de se cacher sous le voile de l'anonyme, trop heureux encore lorsqu'ils pouvaient trouver un journal pour publier leurs écrits. Aujourd'hui ce sont ceux qui veulent perpétuer les abus et s'opposent au progrès qui n'osent plus signer leurs écrits et ont peine à trouver des journaux pour les accepter.

Vous dites qu'en demandant le vote secret "je con-"viens par là qu'un catholique doit se voiler la face "pour oser voter contre le candidat agréé par son "évêque."

Non, je ne conviens pas de cela du teut, mais je demande le vote secret pour que l'électeur, qui ose aller voter suivant sa consience et ses convictions pour le candidat qu'il croit plus capable de faire donner à son enfant une instruction équivalente à l'argent qu'il paie, ne soit pas exposé aux persécutions et aux représailles du genre de celles que l'on tente depuis l'hiver dernier contre plusieurs de ceux qui ont voté pour moi.

L'Etat ne nous resuserait pas ce mode de votation, si nous le demandions; contrairement à ce que vous dites, des amendements peuvent être apportés à notre loi des écoles séparées sans aucun danger, et comme question de fait il y en a eu de temps à autre. Mais pour avoir le vote secret, il saut le demander: tant que nous ne le demanderons pas, l'état ne nous l'ossrira, et l'on continuera, comme vous dites, à l'imposer à Mgr Duhamel, à moi et autres. Jésus-Christ a dit: Demandez et vous recevrez. Si vous ne demandez pas vous n'obtiendrez pas.

FLAVIEN MOFFET.